

J'ay vü la lettre que l'archiduc [gemeint Kaiser K a r l VI.] a escrit aux deux Cantons [ZH und BE]. Ou le Baron [Fidel] de la Tour [=von T h u r n] ou l'Underfogt [der Grafschaft Baden, Beat Anton] S c h n o r f f l'ont composé, et voila le tout. Ce Sera un Paperace dont Zurich, et Berne se moqueront.² ...

La Superiorité de Lucerne [wohl Schultheiss und Rat gemeint] ayant appris, que le Nonce vouloit assembler le Clergé des ... [V] Cantons Catholiques, a fait deffendre aux prestres seculiers et Reguliers de son Canton de ne s'y rendre, et fait sçavoir a l'auditeur [Giovanni Martino B a t t a g l i n i], que ce Sont des demarches Sediticieuses dont on ne peut pas estre content, que c'est a la Superiorité a faire la guerre, et non pas aux Curés, et aux Moines. C'est tres bien fait".

1) Adressat anhand einer später angebrachten Dorsualnotiz erschlossen.

2) Beide waren sie Interessenvertreter der Abtei St. Gallen.

Original - AH 65, 380-381

188

1702 Januar 18., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOREN ROGER BRULART, MARQUIS DE]
PUYSIEUX, AN [ALT] LANDVOGT [BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN

"Je say que ... le Comte [Franz Ehrenreich] de T r a u t m a n s d o r f f [der Gesandte des Röm. Reichs] sollicite beaucoup la convocation d'une Diette, et j'apprens même qu'il y en a une indiquée pour le 8 du mois prochain [- am 8. Februar 1702 fand dann tatsächlich eine gemeineidg. Tagsatzung in Baden statt, auf der als Vertreter von Stadt und Amt Zug auch B e a t K a s p a r Zurlauben teilnehmen sollte -]¹. Il me semble que les LL. Cantons catholiques ont dû être un peu consulté sur cela, et je ne vois pas la necessité de cette Diette, car il faut que la levée que M.^r ... de Trautmansdorff propose², soit reelle, qu'il paroisse une Capitulation³ et du fond pour en faire la depense ne fait pas connoître, et l'on peut Juger d'ailleurs par les differentes destinations qu'il donne a cette Levée qu'il ne veut qu'amuser le tapis. Il a d'abord proposé cette levée pour la garde des villes forestieres [=Neutralitätsgarantie durch die eidg. Orte], ensuite pour la garde des pais anterieurs d'Autriche [=Vorderösterreich] et il l'a destine aujourd'huy pour les villes

de Brisach, de Fribourg en brisgaw, de Philisbourg, et du Fort de Keel, afin de faire naître des contestations sur ces levées, pour luy mieux donner le tems d'amuser les LL. Cantons et de faire tomber cette levée, sans que l'on puisse s'appercevoir que ce n'a été qu'un Jeu, et ne doit on pas croire d'ailleurs que si les LL. Cantons, venoient a l'accorder, Le Roy [L u d w i g XIV.] en pourroit demander une pareille sur le même pied [- in der Folge wurden in den eidg. Orten für Frankreich die Regimenten Pfyffer - in welchem auch Beat Jakob II. Zurlauben eine Kompagnie gehören sollte - und Vigiér neu ausgehoben -], Ainsy la chose ce me semble demande assez de precaution de part et d'autre et j'estimerois que les ... Cantons catholiques, ne devroient concourir a la convocation de cette Diette, qu'après qu'ils auront vû les propositions de Mons.^r le Comte [Carlo] C a s a t i [des mail./span. Ambassadors, - tatsächlich stellte dann wenig später auch dieser ein Aufbruchsbegehren, was zur Aufstellung der Regimenten Püntener/Betschart und Amrhyn führte, wobei Beat Jakob II. Zurlauben auch in letzterem eine Kompagnie innehatte -]⁴, qui est presentement de retour en Suisse.

Je vous prie de me mander quels seront les sentimens de vos seigneurs Superieurs [Ammann und Rat von Stadt und Amt Zug], apres que vous aurés fait entendre tout ce que je vous mande, a nos amis Je suis ...".

1) s. EA VI 2, 956 (Nr. 485)
3) s. AH 48/65A

2) s. ebenda 959 i
4) s. AH 50/4

Original - AH 65, 382-383

189

1712 Juni 24., Root

A

SCHREIBEN VON [OBERST JOST?] AMRHYN [AN DEN ZUGER LANDESHAUPTMANN BEAT JAKOB II. ZURLAUBEN]

"M'etant rendu à Lucerne à Vos instances, Je me Donne l'honneur de Vous dire, que mes Seigneurs Superieurs [Schultheiss und Rat von Luzern] trouvent impossible d'envoyer à Votre ... Canton [Zug gemeint] du Monde [- 2. Villmergerkrieg! -] par des Nouvelles quj nous viennent à tous moments, et quj sont confirmées tout presentement, que Les Ennemis [- im Falle Zugs wohl im spez. die Zürcher gemeint -] sont resoluës de s'approcher Vers Vous et en meme temps de Nous aussj [- Luzern hatte wohl vornehmlich Bern zu fürchten -], de

✓
211